

Le Petit Villiers

n°19



Editorial

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication :
Alain Truchon

Coordination :
Philippe Dothée

Comité de rédaction :
Philippe Dothée,
Florence Feuillard,
Gilles Gatteau,
Violaine Gatteau,

Mise en page et impression :
Hassler Impression
Pringy - 01 60 65 89 90

L'année 2020 aura été une année inédite, sans précédent et restera dans nos mémoires. Cette période que nous avons traversée a été très éprouvante et mes pensées vont vers ceux qui ont été le plus durement touchés par ce virus.

Bien évidemment, cette crise sanitaire perturbe le bon fonctionnement de nos collectivités. Espérons que la campagne de vaccination qui débute en ce moment nous permettra de vaincre cette pandémie et de retrouver une vie normale.

En raison du contexte actuel, nos projets sont ralentis mais nous espérons néanmoins pouvoir réaliser cette année la finalisation du Pan Local d'Urbanisme, une rénovation de la mairie ou encore la mise en place de la vidéoprotection.

Nos habitudes sont bousculées et nous avons dû renoncer à la cérémonie des vœux du maire, ou annuler et refuser toutes les locations de nos salles communales. Je pense également à nos deux associations qui ont malheureusement dû suspendre toute activité ou presque.

Nous espérons que cette nouvelle année verra la sortie de cette crise et nous offrira des jours meilleurs.

En mon nom et celui de tout le conseil municipal, je vous souhaite une belle et heureuse année 2021 pour vous et ceux qui vous sont chers,

Votre Maire,
Alain TRUCHON

Archives

Si le patrimoine immobilier de la commune est l'objet d'un entretien permanent, il ne faut pas pour autant négliger le patrimoine mobilier dont le maintien en bon état et la transmission aux générations futures incombent aux élus.

C'est ainsi que, après avoir fait relier les registres anciens de l'état-civil et acheté une armoire forte ignifugée pour leur conservation, cette année va voir la restauration du cadastre dit napoléonien de 1826 et d'un plan d'alignement des rues du village datant lui de 1839. Le cadastre aquarellé et le plan d'alignement, faits à la main naturellement, sont de très bonne facture mais les couvertures, les bords de pages et la reliure sont assez dégradés. Ces documents ont déjà par le passé fait l'objet de restaurations qui vont être purgées, le papier traité chimiquement contre les champignons et autres moisissures et les reliures et couvertures entièrement reprises à l'identique. De plus, ces

documents seront numérisés pour, d'une part, en avoir copie pour éviter de manipuler les originaux et d'autre part être éventuellement transmissibles et consultables aux Archives Départementales de Seine-et-Marne puisqu'il est prévu que la commune en conserve la garde.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 65% par le Parc Naturel du Gâtinais Français, la subvention a été accordée en conseil syndical au mois de décembre et la restauration proprement dite aura lieu dans le premier trimestre de 2021.



Travaux

2020 aura décidément été une année particulière. Le 14 mars dernier, le premier confinement était annoncé mettant tout d'un coup le pays au ralenti.

Concrètement, à Villiers, il a alors fallu annuler toutes les locations de nos salles, gelant naturellement aussi les activités associatives puisque tout rassemblement était interdit. Rapidement, devant l'urgence sanitaire, l'association du village TMVEB décidait de lancer **un atelier de couture solidaire** afin d'y produire gracieusement des surblouses pour les personnels soignants. La commune a alors proposé de participer à hauteur d'environ un millier d'euros pour acheter du voile d'hivernage, matière première des surblouses. C'est ainsi que, du 20 avril au 20 juin dans les salles communales mises à la disposition de l'association et avec l'aide de plusieurs dizaines de bénévoles venus du village et des alentours, notamment de Chailly-en-Bière, 22000 surblouses ont pu être produites et livrées aux établissements de santé de la région ...



Le confinement levé et la situation sanitaire s'améliorant quelque peu, l'interdiction de se réunir perdura et nos salles restèrent vides et inutilisées. C'est cette situation inédite qui nous a incités à entreprendre des travaux de maintenance et de restauration du corps de ferme de Villiers.

Tout a commencé par la réfection d'un mur plaqué contre le pignon de **la salle Lugan** qui, faute de couverture, générait une infiltration d'eau massive à l'intérieur du bâtiment dans la réserve où les tables et chaises étaient stockées. Ceci réglé, la restauration complète de cette réserve a été entreprise, démolition du plafond et remplacement de deux poutres pourries, démolition d'une cloison, repiquage d'un mur de pierre et rejointoiement, pose d'un faux plafond, réfection de l'électricité et enfin enduit et peinture.

De l'autre côté de la cour, c'est **le préau** qui a ensuite fait l'objet de toute notre attention : les rives de toiture ont été reprises, les tuiles cassées remplacées, jusqu'à un pilier qui a été réhaussé pour rectifier la pente de la gouttière. Enfin, le pignon de lattes de bois a été refait à neuf

Retour à présent vers **la salle Lugan** dont le dallage au sol donnait des signes évidents d'épuisement, affaissement des pavés, herbes folles et évacuation des eaux de pluie défaillant, inondant le sous-sol du bâtiment. Tous les pavés de grès ont été déposés, nettoyés et reposés sur un lit de béton maigre pour un effet final très esthétique et durable.

L'aménagement de cette ancienne ferme en salles polyvalentes remonte maintenant à une trentaine d'années. Depuis cette époque, au niveau du volet paysager rien ou presque n'avait été entrepris en dehors d'un entretien régulier. Malgré tout, la végétation était devenue trop dense et inadaptée rendant la maintenance quasi impossible.

La double haie de séparation au centre de la cour, poteaux de ciment, grillage et thuyas aux trois-quarts morts a été arrachée et au final, à l'exception de quelques sujets adaptés et retaillés, c'est toute la végétation des cinq massifs de la cour qui a été retirée pour un réaménagement global.

Nous en étions là dans nos travaux quand nous avons soudain eu à connaître un envahissement de gens du voyage, d'abord sur le parking extérieur de la Bergerie mais très rapidement ensuite à l'intérieur même de la cour, bloquant de facto toute poursuite des travaux, toute utilisation des salles et dans l'immédiate proximité du logement d'un employé communal. Après diverses tentatives de conciliation, toutes restées vaines, nous nous sommes résolus à porter l'affaire devant les tribunaux et un jugement en référé, rapide donc, nous a donné gain de cause et contraint les gens du voyage à libérer les lieux sous cinq jours, sous peine d'astreinte, ce qui fut fait. Cette occupation sans droit ni titre a tout de même duré de nombreuses semaines et le chantier n'a pu être achevé, la météo n'étant plus favorable à des apports de terre végétale et des plantations en nombre. Nous reprendrons naturellement le travail dès que les conditions climatiques le permettront.





A noter également au chapitre travaux, d'une part, la réfection complète de la toiture du vestibule de l'église, elle aussi très fuyarde, intervenue un peu avant le chantier de la ferme et d'autre part le nettoyage et la réfection partielle de la toiture de l'abribus, du doublage sous toiture en bois, de l'éclairage LED à détection et de la purge de l'ancienne cabine téléphonique.

Enfin, suite à des inondations récurrentes du sous-sol de la mairie, tout un programme de révision de l'évacuation des eaux de pluie nous a amenés à intervenir sur la terrasse qui borde la salle du conseil et à créer pas moins de trois puits dans l'immédiate proximité du bâtiment pour régler le problème.

Par ailleurs, nous avons fait réaliser des plans précis de la mairie et consultons actuellement plusieurs architectes pour une rénovation du rez-de-chaussée et de la cage d'escalier de la mairie. L'installation électrique et l'éclairage seront remis aux normes, l'accueil sera modernisé et mis en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) avec une plate-forme élévatrice et accès sanitaires. La cage d'escalier sera quant à elle décrochée pour laisser entrer la lumière au cœur du bâtiment.

Dans le cadre de l'entretien régulier des espaces verts publics de la commune, il convient de veiller à l'état sanitaire des arbres notamment. C'est ainsi que, début 2021, une campagne d'abattage et d'élagage mettra ces espaces en sécurité pour les promeneurs ou usagers dans le parc de la mairie ou autour de la mare par exemple. Naturellement, seuls les arbres morts ou très malades et dont les branches risqueraient de tomber seront concernés, sachant que, simultanément, nous replanterons des sujets soit à l'identique, soit sur les conseils d'un arboriste professionnel.

Nouveaux équipements

Après le confinement de mars dernier et les beaux jours arrivant, la question s'était posée de savoir si notre piscine allait ouvrir. Renseignements pris auprès des autorités sanitaires, nous avons alors estimé que cela serait possible au prix de quelques aménagements comme les accès, la circulation à l'intérieur des installations ou la distanciation. Tout cela n'était pas insurmontable. La désinfection quotidienne par contre posait problème. C'est la raison pour laquelle la commune a décidé de faire l'acquisition d'une centrale mobile à vapeur qui, passée matin et soir dans les vestiaires, nous a permis d'ouvrir la piscine l'été dernier pour le plaisir de tous. Cet équipement nous a également servi, et servira, à désinfecter régulièrement les locaux de la mairie ou les salles communales.



Comme la loi l'exigeait, nous avons fait précédemment l'acquisition d'un défibrillateur pour la piscine qui retournait à la mairie pour la mauvaise saison. Dernièrement, ce sont trois autres défibrillateurs qui ont été installés dans les trois salles communales compte tenu des concentrations ponctuelles de personnes lors des locations.

Nous avons la chance d'habiter un village rural, entouré de champs et d'espaces verts souvent arborés. Chaque situation ayant ses avantages et ses inconvénients, nous avons naturellement à connaître la poussière en été, la boue en hiver et les feuilles qui tombent à l'automne. De ce fait, l'entretien de la voirie est constant et fastidieux, très gourmand en temps de travail, aussi a-t-il semblé judicieux d'acheter une brosse désherbeuse autoportée qui d'une part, épargnera aux agents communaux un travail manuel ingrat et fera gagner du temps. Ce matériel performant a été financé pour moitié par des subventions du Conseil Départemental et de la Région.

Dans la foulée, la mairie s'est dotée d'un rotofil et d'un souffleur électriques, plus légers et surtout beaucoup moins bruyants notamment pour l'entretien du centre village.



Père Noël et chocolats

Cette année, la crise sanitaire nous aura contraints à annuler les réunions de fin d'année comme le spectacle de Noël des enfants ou les vœux du maire.

Heureusement, le Père Noël aura pu encore passer à domicile avec le succès que l'on sait. Que les organisateurs en soient remerciés. Par contre, et c'est une première, les bons cadeaux et les boîtes de chocolat pour les plus de 65 ans du village ont été distribués à domicile par des élus accompagnés de jeunes et l'accueil a été particulièrement chaleureux. C'est typiquement le genre d'action qui crée du lien et il est probable qu'elle sera renouvelée. Les moins de 16 ans ont également été destinataires de bons et de chocolats.

Opération d'amélioration de l'aspect et mise en conformité du cimetière communal

Notre cimetière tel que nous le connaissons aujourd'hui a 120 ans et son aspect, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait le souhaiter. L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème, ce qui n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années.

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé (concession pour une tombe) incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit, ce qui devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles. Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en terme d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril constaté).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus aucun contact avec les familles.

Pour les communes, la solution consiste à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2223-4, L.2223-17 et 18, R.2223-12 et suivants). En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans,

la commune pourra reprendre les terrains. En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie et en Préfecture ou Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester. Ainsi, durant toute la durée de la procédure, chaque famille pourra intervenir pour remettre le monument en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Aujourd'hui 29 sépultures sont concernées par cette procédure lancée le 16 janvier 2021.

Devant la multiplicité des tâches à accomplir, leur durée dans le temps et la rigueur administrative exigée, la commune a décidé de faire appel à une entreprise spécialisée pour gérer cette transformation.

Notre cimetière a donc 120 ans et l'on imagine bien que sur une telle période les règlements ont évolué. Ainsi, un cimetière se doit aujourd'hui d'avoir un columbarium pour y déposer des urnes funéraires, un jardin du souvenir pour y disperser des cendres et enfin un ossuaire pour recevoir les restes de personnes inconnues ou issues des tombes relevées par la procédure de reprise. A ce jour, le cimetière ne dispose d'aucun de ces aménagements.

Pour se mettre en conformité, il est donc envisagé de mettre à profit une partie de la place libérée par la procédure de reprise pour réorganiser le cimetière et y ajouter les équipements manquants.

Mais la tâche de la société en charge de ce dossier ne s'arrête pas aux opérations de terrain. En effet, une fiche individuelle sera



établie pour chaque tombe avec photo, identité des personnes inhumées, type de la concession et contacts avec les ayants droit. Les tombes seront identifiées et figureront sur un plan visible dans le cimetière même. Un registre officiel sera créé et mis à jour au fil des inhumations. Simultanément une version informatique avec un logiciel dédié sera à la disposition des personnels en mairie.

On le voit, c'est un programme de longue haleine qui devrait voir son terme vers 2023.

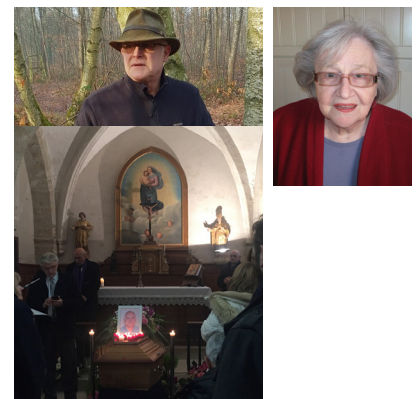
ETAT CIVIL

NAISSANCES

- **Éva, Charlotte Lachaux** n'a pas eu la patience d'attendre le Père Noël puisqu'elle est née le 23 décembre 2020 à Fontainebleau, de Nicolas Bernard Lachaux et Julie Stéphanie Fort, résidant rue Cambot à Villiers. Bienvenue au monde, Éva.

DÉCÈS

- **Georgette Marcelle Dothée**, née le 24 novembre 1926 à Paris et décédée le 13 novembre 2019 à Fontainebleau dans sa 93^{ème} année. Propriétaire à Villiers depuis plus de soixante ans, elle était la doyenne du village.
- **Christian Pellissier**, né le 11 septembre 1952 à Paris et décédé le 9 janvier 2020 à Fontainebleau. Il avait 67 ans. Fermier à Orsonville, il fait partie d'une famille historique de Villiers puisque présente sur la commune depuis 1902. Il a été conseiller municipal de 2008 à 2014.



Facebook

La commune est communicante, elle dispose déjà d'un site web officiel (mairievilliersenbiere.fr) et du journal municipal, celui même que vous êtes en train de lire en ce moment. Mais, pour encore plus d'interaction et une meilleure réactivité, nous avons lancé la page Facebook communale Mairie de Villiers-en-Bière. Abonnez-vous ...

Recensement

L'Insee (Institut National de la Statistique) avait prévu de faire procéder à un recensement dans le courant des mois de janvier et février 2021. Devant la persistance de la pandémie, ce recensement a été reporté sine die. Notez bien qu'aucun agent n'est donc autorisé à se présenter chez vous pour ce motif.

Nouvelle recrue

Souhaitons la bienvenue à Chantal Joseph qui est venue rejoindre les effectifs du personnel communal administratif en octobre dernier. Chantal a été conseillère municipale à Barbizon de 2014 à 2020 en charge notamment de l'animation du village. Elle connaît donc bien le fonctionnement d'une commune. En renfort de Marie-Laure Mourava, elle vous accueillera désormais à la mairie.